



## Bruxelles-Europe

### Diversité linguistique et langue française

« On ne peut bien défendre sa langue qu'en parlant celle des autres »

Retrouvez toutes nos infolettres sur le site  
[http://www.langue-francaise.org/Bruxelles\\_entree.php](http://www.langue-francaise.org/Bruxelles_entree.php)

#### Infolettre N° 14

Bruxelles, le 4 septembre 2008

**Sommaire** : I. Rendez-vous de rentrée - II. Nos propositions au Commissaire ORBAN – III. Bons points, mauvais points – IV. Les brèves : OEP ; langues et entreprises ; langues régionales – V. Espace adhérents – Annexes.

#### I. RENDEZ-VOUS DE RENTRÉE

##### Mercredi 10 septembre à 18 h 30

**Débat n° 5 : Multilinguisme, passerelle ou frein au dialogue interculturel ?** Organisé dans le cadre de l'AEDI (Année européenne du dialogue interculturel - Commission européenne). Résidence Palace, rue de la Loi, 155 – 1040 Bruxelles. Langues : anglais, français.  
[info@dialogue2008.eu](mailto:info@dialogue2008.eu)- [www.dialogue2008.eu](http://www.dialogue2008.eu)



##### Vendredi 26 septembre (de 9 à 18 heures)

##### États généraux du multilinguisme en Sorbonne à Paris



Dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne et à l'occasion de la Journée européenne des langues, la France organise les « États généraux du multilinguisme » qui réuniront des responsables de l'ensemble des pays européens pour débattre de la question du multilinguisme sous quatre angles : les systèmes éducatifs, la circulation des biens culturels, la compétitivité économique et la cohésion sociale. Le commissaire européen pour le multilinguisme, **Léonard ORBAN**, présentera à cette occasion la stratégie de l'Union européenne et les mesures qu'elle entend mettre en œuvre avec l'appui des États. En marge de cette rencontre se tiendra une Fête des langues, destinée à sensibiliser la population à la diversité linguistique de l'Europe. Du fait du succès de cet événement, les inscriptions sont closes. Une liste d'attente a été ouverte. Renseignements : [evenou.ext@culture.gouv.fr](mailto:evenou.ext@culture.gouv.fr). Vous pouvez participer au forum de discussion : <http://contribution-multilinguisme.culture.gouv.fr/>.

##### Mardi 11 novembre (de 9h30 à 18 heures)

##### Les multiplicités linguistiques et culturelles en Europe. Chances et obstacles pour l'intégration européenne ?



Journée de réflexion organisée par l'Associazione per la diffusione della lingua italiana. Renseignements et inscriptions auprès de Gianni Copetti : [assodilit@gmail.com](mailto:assodilit@gmail.com)

##### Mercredi 26 novembre (Assemblée générale à 18h30 – Dîner-débat à 19h45)

##### Quelles langues parleront les Européens de demain ?



Assemblée générale de DLF Bruxelles-Europe, suivie d'un dîner-débat. **Invité d'honneur : Heinz WISMANN** (Berlin-Paris). Philosophe et philologue, directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (Paris). Auteur, avec Pierre Judet de La Combe, de *L'Avenir des langues. Repenser les humanités* (Le Cerf, 2004). **Évènement placé sous le haut patronage de S.E.M. Pierre SELLAL, représentant permanent de la France auprès de l'Union européenne.** Renseignements et inscriptions : [bxl-europe@skynet.be](mailto:bxl-europe@skynet.be) ou [brigitte.tout@ec.europa.eu](mailto:brigitte.tout@ec.europa.eu)

***Vous recevrez une invitation spécifique pour cet événement à ne pas manquer.***

## II. NOS PROPOSITIONS au COMMISSAIRE ORBAN MULTILINGUISME à GÉOMÉTRIE VARIABLE

Vous trouverez en annexe I la réponse de M. ORBAN à notre lettre du 21 avril (cf. Infolettre n° 13). En réponse, nous avons adressé au commissaire ORBAN une proposition de typologie des communications dans les institutions de l'UE, basée sur une modulation allant du multilinguisme

intégral à un plurilinguisme minimal excluant, dans toute la mesure du possible, le recours à une langue unique. En annexe II, l'article de Roger VANCAMPENHOUT : *l'anglais n'est pas la langue de l'Union européenne*

## III. « BONS POINTS, MAUVAIS POINTS »

Nous insérons désormais dans chaque numéro de l'Infolettre une rubrique « **Bons points et mauvais points** », destinée à souligner les bonnes et mauvaises pratiques en matière de multi- et plurilinguisme, observées dans les institutions et organes de l'Union européenne ainsi que dans la « société civile » européenne. Cette rubrique illustre le fait que maints acteurs institutionnels et de la

« société civile » respectent certaines formes de multilinguisme, fussent-elles « à géométrie variable ». Cependant, les contre-exemples montrent que les dérives vers la langue unique n'épargnent ni les uns ni les autres. *Participez à ce classement ! Envoyez-nous les résultats de vos observations ! (bxl-europe@skynet.be)*

### ● Affichage du Comité des régions

Le CDR s'affiche en FR et NL, langues des deux principales régions linguistiques du pays d'accueil.

### ● Affichage du Comité économique et social européen

Le CESE s'affiche en FR et EN, deux langues de large diffusion dans les institutions de l'UE à Bruxelles.

### ● Audition de la Commission européenne sur le multilinguisme (avril 2008)

Les langues de travail de la conférence étaient DE, EN, ES, FR, IT et PL. Dommage que des intervenants, dont des francophones, aient préféré, malgré l'offre d'interprètes, s'exprimer en anglais !

### ● Agoras citoyennes organisées par le Parlement européen (novembre 2007 sur le futur de l'UE et juin 2008 sur le climat)

Les langues de travail des ateliers des deux Agoras étaient DE, EN, ES, FR, IT et PL et les sessions plénières étaient interprétées dans les 23 langues de travail du Parlement !



### ● DG/Services des institutions et organes de l'UE

- Le « Contrôleur européen de la protection des données » impose l'usage exclusif de l'anglais dans ses services  
- L'Agence européenne de défense fonctionne exclusivement en anglais. Prière de soumettre uniquement dans cette langue votre acte de candidature !

● Philippe HAEGELI, consultant-expert français, prône, lors d'une conférence donnée en 2007 dans le cadre du cercle culturel « Pensée Libre pour l'Europe », l'usage de l'anglais comme langue unique de communication dans l'UE !

● Lors d'une conférence récente donnée dans le cadre de l'Institut français (!) des relations internationales (IFRI) une spécialiste française (!) de la Turquie s'exprime . . . en anglais (approximatif) devant un public largement francophone !



## IV. BRÈVES

### Observatoire européen du plurilinguisme

La rencontre [Les intellectuels et artistes pour le plurilinguisme et la diversité culturelle](#) qui a eu lieu le 23 juin 2008 au siège de l'UNESCO à Paris, organisée par l'OEP sous le haut patronage de l'UNESCO, avec la collaboration de la Délégation permanente de la Roumanie auprès de l'UNESCO et le soutien du Secteur Culture de l'UNESCO, est à présent en ligne. Vous pouvez réécouter et télécharger toutes les interventions. [L'appel à contribution](#) pour le Livre d'or, que vous pouvez [feuilleter](#), a été prolongé.

## Les langues au service des entreprises

Le Forum des entreprises pour le multilinguisme, présidé par le vicomte Étienne DAVIGNON, ministre d'État belge et ancien vice-président de la Commission européenne, et mis sur pied en 2007 pour examiner les incidences que peuvent avoir les compétences linguistiques sur les affaires et l'emploi dans l'UE, a remis son rapport le 11 juillet au commissaire Orban.

Les compétences linguistiques sont capitales, si l'on veut que les travailleurs de demain se considèrent chez eux dans toute l'Europe. **1.** L'Europe risque de perdre sa compétitivité face aux économies émergentes, principalement en Asie et Amérique latine qui se dotent rapidement des compétences linguistiques nécessaires. **2.** Il convient de promouvoir l'apprentissage formel et informel d'une vaste gamme de langues dans l'UE car les entreprises ont besoin d'une main-d'œuvre de plus en plus diversifiée. **3.** Des stratégies linguistiques doivent être adoptées aux plus hauts niveaux de direction des entreprises dans toute l'Europe. Elles peuvent consister, par exemple, à investir dans la formation linguistique, employer du personnel de langue maternelle différente et assurer une bonne communication multilingue par Internet. **4.** Il importe que les entreprises soient soutenues dans leurs efforts en faveur d'une utilisation stratégique des langues, notamment par les réseaux et structures déjà en place. Les organisations nationales de promotion des exportations, telles que les conseils du commerce, ont à cet égard un rôle capital à jouer. **5.** Une plate-forme européenne est nécessaire pour permettre un échange structuré d'informations et de bonnes pratiques en matière de langues pour les entreprises.

[http://ec.europa.eu/education/languages/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/education/languages/index_en.htm)

## Langues régionales en France

Malgré un premier vote négatif du Sénat et l'opposition de l'Académie française, à l'article 75-1 de la Constitution française, on peut lire désormais : **Les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France.**

Selon un sondage publié par *Ouest-France*, 68 % des Français étaient favorables à l'initiative de l'Assemblée nationale et 80 % des moins de 30 ans l'approuvent. Quelques jours avant l'adoption de la Constitution, l'écrivain Max GALLO, membre de l'Académie française, déclarait au cours d'une conférence :

« Les langues régionales sont une menace pour la langue française », acceptant par ailleurs la *lingua franca* du monde actuel comme un outil utile. Selon Jean-Luc WARSMANN, l'auteur de l'amendement, celui-ci ne porte en rien atteinte à l'identité nationale. On le voit : le débat n'est pas clos !



## V Espace adhérents



**Éclat et Fragilité de la langue française** : livre du cinquantenaire de DLF proposé en souscription au prix exceptionnel de 19 €, frais de port inclus, jusqu'au 15 octobre 2008. Bulletin de souscription sur le site [http://www.langue-francaise.org/Evenements\\_livre\\_souscription.php](http://www.langue-francaise.org/Evenements_livre_souscription.php)

**Écrits et Poèmes en forme d'Hymnes, de Mohamed El Khaïat** aux éditions Aït Bennaï (Maroc) [eds.aini.bennai@wanadoo.net.ma](mailto:eds.aini.bennai@wanadoo.net.ma), 113 pages, 12 €. Illustrations d'Antonella Di Teodoro. Mohamed El Khaïat est un amoureux des mots de la langue française, ancien élève du lycée Gouraud de Rabat, il a fait des études de philosophie

### Nous remercions vivement nos membres

pour les informations et contributions qu'ils nous adressent sur les questions que nous abordons.

Nous ne manquons pas d'en tenir compte. Certaines sont publiées dans la revue *DLF*.

Renseignements - adhésion : DLF Bruxelles-Europe, Chaussée de Waterloo, 1313 E , 1180 Bruxelles

[bxl-europe@skynet.be](mailto:bxl-europe@skynet.be)

*À bientôt, see you soon, hasta luego, a presto, bis bald*

Rédaction : CG et RVC

*Annexe I*

*Réponse de M. Orban*

*Leonard Orban*  
*Membre de la Commission européenne*

Bruxelles, **22.05.2008**  
CAB/YLL/avw/D(08)0247

Madame Goyer,  
Monsieur Vancampenhout,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 21 avril dans laquelle vous vous exprimez en faveur d'une plus grande pratique du multilinguisme dans les activités de la Commission européenne.

Je partage pleinement votre souci d'assurer le respect de l'égalité des langues officielles au sein des institutions et dans nos relations avec les citoyens européens. Depuis ma prise de fonction, j'ai veillé à ce que ce principe soit préservé et renforcé. Je vous remercie d'ailleurs pour vos contributions à nos réflexions dans ce domaine. Les documents que vous nous avez transmis seront examinés avec la plus grande attention.

Je note avec plaisir votre intérêt pour les travaux du groupe des intellectuels présidé par M. Maalouf ainsi que pour l'audition du 15 avril. Je l'interprète comme un encouragement à œuvrer encore davantage en faveur du multilinguisme. Le respect et la promotion de la langue de chacun constituent un des socles de la construction européenne. Je crois fermement que nous devons être vigilants sur le respect de ces principes, tout en ayant conscience des complexités pratiques qui peuvent parfois apparaître.

Comme vous le savez, des règles très précises s'imposent d'ailleurs, en matière linguistique, à la Commission européenne, tout comme aux autres institutions communautaires. Le régime linguistique en vigueur est défini par le règlement n° 1/58 du Conseil du 15 avril 1958<sup>1</sup>, modifié par la suite, qui établit que "Les langues officielles et les langues de travail des institutions de l'Union européenne sont l'allemand, l'anglais, le bulgare, le danois, l'espagnol, l'estonien, le finnois, le français, le grec, le hongrois, l'irlandais, l'italien, le letton, le lituanien, le maltais, le néerlandais, le polonais, le portugais, le roumain, le slovaque, le slovène, le suédois et le tchèque". Toutes les dispositions en vigueur confortent le principe d'égalité de traitement entre les langues. En tant que commissaire chargé du multilinguisme, je suis très attentif au respect de ces dispositions.

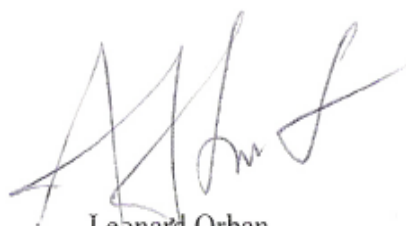
---

<sup>1</sup> CEE Conseil: Règlement n° 1 portant fixation du régime linguistique de la Communauté économique européenne, JO 17 du 6.10.1958.

Ainsi que vous le signalez, un réseau interne avait été constitué par mon prédécesseur, le Commissaire Figel, dans le but d'améliorer la pratique du multilinguisme au sein de la Commission. J'ai depuis veillé à renforcer le statut et le rôle de ce groupe qui est maintenant devenu un Groupe Interservice pour le multilinguisme et qui réunit régulièrement des correspondants de toutes les directions générales de la Commission. Ce groupe Interservice est notamment impliqué dans les réflexions sur la future communication stratégique sur le multilinguisme, qu'à mon initiative, la Commission envisage d'adopter en septembre prochain. Il constitue aussi un forum d'échange et de suivi sur les pratiques multilingues des différentes directions générales.

Vous faites également référence aux pratiques en vigueur en matière d'affichage sur les immeubles de la Commission. Il s'agit d'un sujet difficile que je suis en train d'examiner en ce moment. Mon souci reste d'assurer une couverture linguistique aussi large que possible. En même temps, un affichage dans toutes les langues pose des problèmes pratiques souvent insurmontables. Cependant, le choix des langues à utiliser doit suivre certaines règles applicables dans tous les cas. Comme vous le soulignez fort justement dans votre lettre, le multilinguisme doit être conçu selon des formules à géométrie variable pour être applicable. Néanmoins, les choix effectués doivent l'être en fonction de critères objectifs et transparents.

Veillez agréer, Madame Goyer, Monsieur Vancampenhout, l'assurance de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'L. Orban', written in a cursive style.

Leonard Orban

## L'ANGLAIS N'EST PAS LA LANGUE DE L'UNION EUROPEENNE

Dans les milieux proches des institutions de l'Union européenne, et même au sein de celles-ci, à Bruxelles et ailleurs, il n'est pas rare d'entendre des plaidoyers en faveur d'une langue de communication unique, un anglais simplifié, qui deviendrait une sorte de *lingua franca* de l'Union.

Selon ses partisans, un espace linguistique unifié faciliterait la compréhension mutuelle des peuples européens et le débat public au niveau européen. Elle favoriserait la mobilité des personnes, en particulier des travailleurs, dans l'Union. Enfin, elle réduirait considérablement les coûts de la traduction écrite et de l'interprétation orale.

De tels arguments sont tantôt spécieux, tantôt incorrects. Le rapprochement des peuples européens ne sera pas servi par l'instauration d'une langue unique, mais par des politiques vigoureuses de convergence et de solidarité, en lieu et place de la concurrence et du « chacun pour soi » actuels. Croire qu'une homogénéisation linguistique minimale par l'anglais permettrait de remédier à la fragmentation actuelle de l'espace public européen est un non-sens. L'émergence d'une citoyenneté européenne sera, en revanche, encouragée par des politiques communes et par la volonté des partis politiques de se fédérer au niveau européen. Lors des élections européennes, les partis doivent présenter les mêmes candidats sur plusieurs listes nationales et les faire participer à des débats publics (télévisés, par exemple) dans plusieurs pays membres : ce faisant, ces candidats parleront leur propre langue ou les langues qu'ils maîtrisent ou, le cas échéant, se feront assister par des interprètes.

Quant à la mobilité des personnes, en particulier des travailleurs, elle n'a rien à voir avec une langue unique. C'est, au contraire, une politique active de formation et d'apprentissage des langues étrangères qui facilitera l'adaptation des personnes, et donc des travailleurs, à un environnement linguistique différent des leurs.

Enfin, s'il est vrai que la traduction écrite et l'interprétation orale, assurées par les services de traduction et d'interprétation les meilleurs du monde, ont un coût, ce « prix à payer pour l'Europe » (Jacques DELORS) est, somme toute, modique, lorsqu'on le rapporte au nombre de citoyens de l'Union (moins de trois euros par personne et par an).

Le multilinguisme des institutions de l'Union, illustré par la devise de celle-ci « Unie dans la diversité », est une obligation qui découle des traités, établis dans toutes les langues officielles des Etats membres (actuellement au nombre de 23). Les citoyens ont le droit de s'adresser aux institutions et organes de l'Union dans leur langue et doivent recevoir une réponse dans cette langue. Les débats du Parlement européen, gage de démocratie et de respect des citoyens, doivent se tenir dans les langues des élus. L'information des citoyens, écrite, orale ou relayée par les grands sites Internet des institutions, doit couvrir toutes les langues de l'Union. La Commission européenne compte un commissaire en charge du multilinguisme, Leonard ORBAN, censé veiller au grain !

Pour autant, en dehors de ces obligations juridiques, politiques ou citoyennes, tout ne doit ni ne peut être traduit dans toutes les langues de l'Union! Des choix s'imposent, dictés par les contraintes de coût et d'organisation, par le type de communication requis ou par le lieu géographique : on communique autrement à Bruxelles, Luxembourg ou Strasbourg qu'à Rome, à Madrid, à Varsovie, à Lisbonne ou à Bucarest. Si l'anglais est très souvent présent dans ces éventails de combinaisons linguistiques « à géométrie variable », il ne doit pas pour autant s'imposer comme langue unique.

Plutôt qu'à communiquer entre eux dans un « anglais global » simplifié, voire incorrect (que les anglophones eux-mêmes ont de plus en plus de mal à identifier à leur propre langue !), les citoyens de l'Union doivent être encouragés à acquérir la maîtrise d'autres langues : tel est le sens des politiques d'apprentissage des langues dans les Etats membres, prônées par la Commission européenne selon la formule : « langue maternelle plus deux ».

Mais il faut que les institutions et organes de l'Union donnent l'exemple ! Il ne suffit pas de se conformer aux obligations juridiques en matière de multilinguisme. Il ne suffit pas de prôner l'apprentissage des langues dans les systèmes éducatifs des Etats membres. Les institutions et organes de l'Union doivent pratiquer une certaine diversité linguistique dans leur propre communication interne. Cette diversité sera forcément « à géométrie variable » et, dans certains cas, limitée à deux ou trois langues de travail, mais il faut résister à la tendance à lui substituer la langue unique ou à succomber à l'anglomanie ambiante. Je citerai deux exemples à ne pas suivre, l'un dans la sphère des institutions, l'autre dans celle de la « société civile ». Dans les institutions de l'Union, certains responsables hiérarchiques « imposent » l'usage de l'anglais à leurs collaborateurs, alors que le recours simultané, par exemple, au français et à l'anglais, n'exclurait personne de la discussion (l'« intercompréhension » consistant, dans le cas des locuteurs de ces deux langues, à utiliser la sienne, tout en comprenant celle de l'autre). Il n'est dès lors pas étonnant que, dans la « société civile », notamment à Bruxelles, l'anglomanie prenne le dessus par contagion. Nous avons récemment entendu une conférencière de l'Hexagone, s'exprimant devant l'auditoire d'une association française, préférer exhiber sa connaissance imparfaite de l'anglais, au risque de ne pas se faire comprendre, plutôt qu'utiliser sa propre langue !

L'anglais ne doit pas devenir la langue de l'Union européenne. En cédant à cette dérive, les institutions de l'Union se discréditeraient et discréditeraient leurs politiques en matière de diversité culturelle et linguistique. Umberto ECO a dit un jour : « La langue de l'Europe, c'est la traduction ». L'Union européenne sera « unie dans la diversité » ou elle ne le sera pas !

Roger VANCAMPENHOUT  
(Juin 2008)